

Département
du NORD
-:-:-
Arrondissement
d'AVESNES/HELPE
-:-:-
Canton
De AULNOYE AYMERIES
-:-:-

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LEVAL

PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 FEVRIER 2017

Etaient présents : THURETTE J., GASTOUT D., CONTESSE CH ; GASNOT JM, MERLANT JY, GLASSE G., CAURETTE E., LALINNE A., CARPENTIER J., GUYOT A, SOUFFLET A., HOTTELET F., LAJOIE C.

Etaient excusés : MOLLET P donne procuration à GASTOUT D

KUBIESA D donne procuration à THURETTE J, PAMART M. donne procuration à CONTESSE CH

Etaient absents : TRANCART S, ELIAS M, DHAUSSY M

INFORMATIONS AU CONSEIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission pour raisons personnelles de Madame Noémie GAUTIER, conseillère municipale, il a fait appel comme la loi le prévoit au suivant de la liste majoritaire soit Mme Angélique GUYOT. Mme GUYOT a accepté cette fonction et est présente ce jour.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil lui souhaite la bienvenue.

1/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en raison du développement pris par les services municipaux, les obligations professionnelles des adjoints et des conseillers délégués en place, la démission de Mme GAUTIER Noémie, Conseillère Municipale déléguée, pour des raisons personnelles, il est devenu difficile pour la municipalité d'en surveiller exactement la marche et de remplir ses multiples obligations. Il rappelle que le corps municipal compte actuellement 4 adjoints mais que ce nombre pourrait être porté à 5, sans excéder la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal fixée par l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales.

Il propose, en conséquence, de créer 1 nouveau poste d'adjoint. Et la suppression de 2 Postes de Conseillers délégués.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire;

Considérant qu'il y a intérêt, en vue d'assurer la bonne marche des services municipaux, à augmenter le nombre des adjoints et le porter à 5 admis par l'article L. 122-2 du Code des communes;

Le Conseil Municipal Décide à l'unanimité :

Il est créé, pour la durée du mandat du conseil, 1 nouveau poste d'adjoint et la suppression de 2 postes de Conseillers Délégués conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales.

2 NOMINATION AU POSTE DE 5^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle que suite à la création d'un poste de 5^{ème} adjoint précédemment votée dans la même séance de ce jour,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de ce 5^{ème} adjoint. Il rappelle que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4, L2122-7, L2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Après appel à candidature, Monsieur Jean-Yves MERLANT se porte candidat.

Le Conseil municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-7-2,

Vu la délibération du 8 février 2017 créant un poste d'adjoint supplémentaire pour la commune de LEVAL, et portant le nombre d'adjoints à 5.

Procède aux opérations de vote pour l'élection d'un adjoint dans les conditions prescrites par les articles L2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les résultats du premier tour de scrutin:

- Nombre de votants : 16 (dont 3 procurations)
- Bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- Nombre de voix obtenues : Monsieur Jean-Yves MERLANT 14

Monsieur Jean-Yves MERLANT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé en qualité d'adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions au maire dans l'ordre du tableau :

Monsieur Jean-Yves MERLANT, 5^{ème} adjoint.

IV COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les commissions.

Suite à la démission de Mme GAUTIER et à la nomination de M .MERLANT

Monsieur le Maire propose les commissions suivantes :

Fixe à 6 le nombre de commissions.

2 conseillers délégués ont été désignés et sont rattachés aux différentes commissions à savoir :

D.KUBIESA conseiller délégué aux fêtes et cérémonies

G.GLASSE Conseiller délégué activités sportives

1^{ère} Commission :

- **FINANCES – PERSONNEL COMMUNAL**

Président : M. Jacques THURETTE, maire

Membres : Mmes CAURETTE E. – HOTTELET F.

2^{ème} Commission :

- **PERSONNES AGEES -ACCUEIL DE LOISIRS – LOGEMENT-SOLIDARITE**

Présidente : *Mme Monique PAMART (1^e adjoint)*

Membres : Mmes CAURETTE E, TRANCART S, DHAUSSY MC. LAJOIE Ch., SOUFFLET A

3^{ème} Commission :

- **JEUNESSE ET SECURITE**

Président : *M D.GASTOUT (2^{ème} adjoint)*

Membres : MRS J.CARPENTIER, Ch. LAJOIE, KUBIESA D, MOLLET P

4^{ème} Commission :

- **COMMUNICATION -FETES ET CEREMONIES.**

Présidente : *Mme Ch. POUILLY (3^{ème} adjoint)*

Membres : Mme TRANCART S, ELIAS M., DUBREUCQ A., KUBIESA D, MOLLET P, DHAUSSY M, SOUFFLET A.

5^{ème} Commission :

- **TRAVAUX ET SPORTS.**

Président : *M JM GASNOT (4^{ème} adjoint)*

Membres : KUBIESA D, MOLLET P, CARPENTIER J, GLASSE.G, LAJOIE Ch. GUYOT A

6^{ème} Commission

- **ENSEIGNEMENT PATRIMONE CULTURE**

Président : *M JY MERLANT (5^{ème} adjoint)*

Membres : GUYOT A, DUBREUCQ A, LAJOIE CH.

Le Maire et les Adjoints font partie de toutes les commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les modifications de l'ensemble des commissions.

Mme HOTTELET regrette que ces modifications n'aient pu être abordées lors d'une réunion préparatoire. Monsieur le Maire indique qu'il comprend la remarque de Mme HOTTELET mais que les délais étaient un peu courts pour une nouvelle réunion.

V AUTORISATION DE POURSUITE DES ETUDES POUR LA CREATION D'UN PARC EOLIEN

Monsieur le Maire rappelle au conseil les informations fournies par la société VSB pour l'implantation d'un parc éolien sur la commune de LEVAL lors de sa séance dernière.

Les interrogations sur les distances des habitations ont été levées par la société VSB.

Mme HOTTELET demande quelle est la position de la Mairie du Monceau concernée également par ce projet.

Monsieur le Maire indique que le Maire du Monceau a également été contacté et que c'est au Conseil du Monceau de se positionner. La commune de LEVAL ne va pas attendre le Monceau pour avancer.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer sur l'autorisation de poursuivre les études d'implantation de ce parc éolien à la société VSB énergies nouvelles.

Le conseil après en avoir délibéré autorise à l'unanimité la société VSB :

- A réaliser les études techniques et environnementales sur le territoire de la commune.
- A engager les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces études.
- A engager les démarches foncières auprès de propriétaires publics et privés concernés.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif au développement du projet y compris des promesses de bail si du foncier communal est concerné par le projet.
- N'entraîne aucun engagement financier pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur Le Maire clôt la séance à 19h45